

LE MADAWASKA

CINQ SOUS LE NUMERO

EDMUNDSTON, N.-B., 12 SEPTEMBRE 1929.

SEIZIEME ANNEE No. 37.

"Les moyens, et certes les moyens les plus accommodés à nos temps, c'est de favoriser la force la plus éprouvée; les journaux catholiques."
S. S. Benoit XV.

MGR CHIASSON EN VISITE PASTORALE DANS LE COMTE

Monseigneur l'Evêque de Chatham administre le Sacrement de Confirmation dans les paroisses qu'il visite. — Chaleureuse réception.

A EDMUNDSTON VENDREDI A 3 HEURES

Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Chatham est actuellement en tournée pastorale dans son diocèse. Il est accompagné du Chanoine Jean Doucet, chancelier de l'évêché et de l'abbé Edmond Landry.

Monseigneur arrivera à Edmundston vendredi après-midi à trois heures, venant de St-Basile.

Sa grandeur fera son entrée solennelle dans l'église paroissiale et il y aura un sermon suivi d'un Salut du T. S. Sacrement.

Tous les paroissiens qui ont la facilité de le faire, et ils devront être nombreux, ont été requis par M. le curé de la paroisse d'aller à la rencontre de l'évêque en automobile. Ils devront se rendre à la première école de St-Basile, près de chez M. Jérôme Cyr, à l'heure indiquée afin de former un cortège digne du Prince de l'Eglise qui vient nous visiter.

Les fidèles devront également se faire un devoir de pavoiser leurs demeures sur le passage de Monseigneur l'Evêque.

Samedi matin il y aura la messe de communion pour les confirmés et à huit heures, messe de confirmation. Près de 350 enfants recevront le Saint-Esprit.

Monseigneur l'Evêque suivra l'itinéraire suivant: le 14 septembre à St-Joseph de Madawaska, le 15 à St-Jacques; le 16 à St-Hilaire; le 17 à Baker-Brook; le 18 à Clair; le 19, à St-François; le 20, à Lac-Baker.

LES RAVAGES DE LA PARALYSIE INFANTILE

Le Ministère de l'Hygiène à Ottawa, publie un rapport faisant connaître le nombre des malades dans les diverses provinces.

Ottawa, 10.—D'après un communiqué du ministère de l'Hygiène à Ottawa, 164 cas de paralysie infantile ont été signalés pendant le mois d'août. Il faut y ajouter 7 cas douteux.

Voici les chiffres par province: Nouvelle-Ecosse, 2; Nouveau-Brunswick, 1; Ile-du-Prince-Edouard, 0; Québec, 23; Ontario, 96; Manitoba, 15; Saskatchewan, 15; Alberta, 3.

Le communiqué ajoute: "Le sous-ministre de l'Hygiène a répondu aux demandes qui lui étaient adressées en consultant aux parents de prolonger de deux ou trois semaines le séjour de leurs enfants à la campagne. En 1928, le nombre des cas commença à diminuer après le 2 septembre.

Quant à la fréquentation scolaire, il faut s'en tenir aux conseils des officiers d'hygiène de la localité; les parents toutefois devront souvent décider par eux-mêmes sur ce sujet, les enfants pouvant être en grande sécurité à l'école qu'ailleurs.

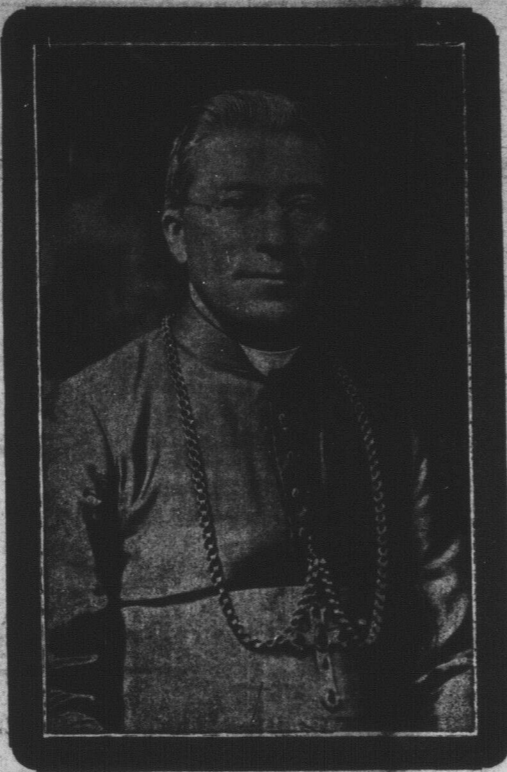
"Les enfants dépassant dix ans ne sont pas aussi exposés à la paralysie infantile. En 1928, sur plus de 400 cas de maladie, on a constaté que 66 pour cent des malades étaient des enfants de moins de dix ans, 18 pour cent des adolescents de 10 à 15 ans, 10 pour cent des jeunes gens de 15 à 20 ans et 6 pour cent des personnes de plus de 20 ans.

"Les trois principales choses que les parents doivent avoir présentes à la mémoire sont:

- 1.—Retenir les enfants en bas âge à la maison et les éloigner des piques-niques, des foules et des cinémas.
- 2.—Les empêcher de se servir de godalets ou de toute autre chose dont tout le monde se sert, de porter des objets à la bouche, leur faire laver les mains avant les repas et leur faire bouillir le lait.
- 3.—Les retirer au lit et faire venir immédiatement le médecin s'ils souffrent de maux de tête, s'ils sont frileux, bilieux, s'ils renvoient, ou qu'ils aient la fièvre et ressentent des douleurs dans le cou ou dans le dos. Le médecin pourra leur donner le sérum des convalescents qui enrayera la paralysie infantile, s'il est administré immédiatement. Il faut agir promptement, sans perdre une minute.

LISEZ LES ANNONCES ET ENCOUREZ TOUS NOS ANNONCEURS

BIENVENUE A NOTRE EVEQUE!



S. G. MGR. PATRICE-ALEXANDRE CHIASSON actuellement en tournée pastorale dans le comté de Madawaska. Notre journal est heureux de saluer le passage de Monseigneur au milieu de nous et de lui présenter ses humbles hommages de respect et de fidélité.

ON BOIT ENCORE L'EAU DE LA MADAWASKA

Le Conseil de Ville demande une enquête au sujet de l'accident survenu au moteur électrique qui sert à pomper l'eau du nouveau puits.

LES TOITS EN BARDEAUX
La compagnie Powers & Casey de Frédéricton obtient le contrat pour la sous-station de distribution électrique dans la ville.

Un accident survenu la semaine dernière au moteur qui sert à activer la pompe à l'eau du nouveau puits a obligé la ville à se servir de l'engin à gazoline pour effectuer le pompage.

Le pompage avec l'engin à gazoline est très dispendieux, il en coûte presque cent dollars par jour, et offre des dangers en ce sens que l'engin ne peut résister à de longues heures d'un travail continu. Pour pomper l'eau du puits nouveau, il fallait faire fonctionner la pompe pendant plusieurs heures par jour, tandis qu'en prenant l'eau à la rivière Madawaska il est possible de pomper un plus grand volume d'eau à la fois et réduire ainsi les heures de pompage.

On a donc retourné à l'eau de la rivière pour quelque temps, en ayant soin de la chloriner pour la rendre inoffensive.

Cette condition existait tant que le moteur électrique ne sera pas réparé. Il a été envoyé par express à Montréal avec ordre d'en faire la réparation le plus vite possible.

A l'assemblée spéciale du Conseil de Ville tenue lundi soir, l'échevin James Martin a prétendu que le moteur aurait pu être réparé dans un plus court temps, et comme président du comité du service électrique il manifesta son mécontentement pour n'avoir pas été consulté à cet effet.

Le conseil autorise le comité du service électrique à faire une enquête sur cet accident et demande de faire rapport à l'assemblée régulière du 18 courant.

Il existe un règlement dans les statuts de la ville, depuis un an, défendant l'emploi du bardeau comme matériel pour recouvrir les toits des maisons. L'emploi de métal ou des couvertures patentes est obligatoire pour tous. La Cie Fraser veut actuellement recouvrir ses nombreuses maisons en ville et désire employer le bardeau qu'elle fabrique ici même et qu'elle a en grande quantité dans ses cours.

Certains échevins sont d'avis que ce règlement devrait être mis en force pour tout le monde, tandis que d'autres échevins trouvent qu'il n'est pas sage d'appliquer ce règlement dans tous les quartiers de la ville parce que le bardeau n'offre guère plus de danger pour le feu que la plupart des papiers à couverture, surtout dans les quartiers résidentiels. Le Chef-Savage est requis de préparer un plan de la ville montrant où les toits recouverts en bardeau pourraient être tolérés.

La ville a reçu deux soumissions pour la construction d'une sous-station de distribution électrique dans la ville, d'après les plans fournis par MM. Acres & Co.; John Flood & Sons, de St-Jean, \$13,296, et Powers & Casey de Frédéricton, \$10,561.15. Cette dernière soumission fut acceptée. M. Dumont, entrepreneur de Rivière-du-Loup, fit dire au Conseil qu'il arriverait dans quelques minutes avec sa soumission, mais à ce moment celle de MM. Powers & Casey avait été acceptée.

Le Canadien Pacifique revient à la charge pour obtenir la permission de passer une voie ferrée sur la rue Victoria, près de l'ancien magasin Hammond. Il est résolu de laisser cette question en suspens jusqu'à ce que la Commission des Chemins de fer ait pris une décision en rapport avec la demande de la ville pour l'enlèvement des traverses à niveau.

Le conseil étudia le plan de l'ingénieur Acres pour la bâtisse qui servira de logements pour les opérateurs aux usines de la

UN DRAME DE L'ALCOOL

Une femme de Mann's Siding est accusée du meurtre de François Ouellet. — Le drame se serait déroulé au cours d'une bagarre samedi dernier.

UN VERDICT

Campbellton, N.-B.—Une accusation de meurtre a été portée lundi matin devant le magistrat de police Kelley contre Mme Marie Anne Daigle, âgée de 35 ans, résidente à Mann's Siding, dans le comté de Restigouche, à la suite de la mort de François Ouellet, âgé de 40 ans.

L'accusée a été mise sous arrêt par le constable Aubie et conduite à la prison locale après l'enquête du coroner qui fut tenue à St-Quentin dimanche dernier. Le verdict des jurés à cette enquête fut que la mort de François Ouellet avait été causée par la blessure d'une balle tirée par Marie Anne Daigle avec une carabine .22, mais qu'il ne semble pas y avoir eu intention criminelle, l'arme à feu ayant été employée en défense.

Ce drame est survenu à la suite d'une promenade en automobile samedi après-midi. L'accusée trouvant que Ouellet était trop ivre pour conduire l'auto, s'empara du volant. Ceci mécontenta Ouellet et au retour, pendant toute la soirée, il montra une attitude de hostilité envers Mme Daigle et son époux, chez qui il pensionnait.

Des paroles menaçantes Ouellet passa aux actes, et saisit Mme Daigle pour l'étouffer. Son mari vint à son secours et Ouellet tourna sa colère vers celui-ci. Au cours de la bataille le poêle fut renversé et une porte arrachée de ses gonds.

A l'enquête Mme Daigle déclara que pour aider son mari elle frappa Ouellet avec le manche d'un balai, mais comme ce moyen n'avait aucun effet elle prit une carabine et tira deux coups dans le plancher, puis s'enfuit au dehors. Lorsqu'elle revint quelques minutes plus tard, elle vit son mari qui plaçait Ouellet sur un lit, apparemment ivre-mort. Il fut laissé là seul jusqu'au lendemain matin alors qu'on s'aperçut qu'il était mort.

Daigle avertit immédiatement la police à Kestigouche. Le Dr R. Boulay fit un examen post-mortem du cadavre, et à l'enquête déclara que la mort avait été causée par une balle de calibre .22. A l'enquête du coroner, le Dr J. A. Dubé de St-Quentin, les jurés ont donné le verdict ci-haut mentionné. Les préliminaires de cette cause seront entendus ces jours-ci.

NOUVEAU SUCCES POUR NOTRE ECOLE

Henri Clavette gagne la bourse de Lord Beaverbrook lui donnant droit à un cours d'université.

Il ne semble pas être dans la politique du "Telegraph-Journal" de St-Jean de donner de la publicité aux succès que remportent les élèves de langue française, particulièrement ceux d'Edmundston.

Pourtant le succès que vient de remporter Henri Clavette de l'Ecole publique, mérite une mention spéciale, puisqu'il a décroché la bourse de Lord Beaverbrook, lui donnant un cours gratuit de trois ans à l'Université du Nouveau-Brunswick. Cette bourse représente une valeur de \$1000.

Henri Clavette est le fils de M. et Mme Bélonie M. Clavette de la rue Victoria. Il nous fait plaisir de présenter à ce jeune homme nos sincères félicitations.

AUTRES SUCCES

Mlle Anita Martin, sœur de Mme (Dr) Honoré Cyr de St-Basile a obtenu son diplôme d'enseignement supérieure alors qu'elle est entrée à l'Ecole Normale après avoir terminé son grade X. M. D. R. Bishop, en nous rapportant ce fait, nous déclarait qu'il est rare que pareille chose arrive et que l'Ecole d'Edmundston a lieu de se réjouir d'un aussi beau succès d'une de ses élèves.

Les Meilleurs Parfums et Poudres à Toilette sont à la PHARMACIE BREAU

ON L'ASSOMME POUR LE VOLER

La victime est trouvée gisant sur la voie ferrée à Aroostook Junction, quelques minutes avant le passage d'un convoi.

Jos. Lemieux, employé du C. N. R., à Aroostook Junction a été victime des bandits qui l'ont dévalisé d'une somme d'environ mille dollars après l'avoir assommé.

Ce drame s'est déroulé samedi dernier à Aroostook même. Lemieux était en possession d'une forte somme d'argent qu'il avait perçue pour la Brotherhood. N'osant laisser cette somme d'argent à la maison pendant qu'il allait à son travail, son épouse étant en promenade à Edmundston, il la mit dans une ceinture sous sa chemise. Il est probable que les bandits qui l'épiait s'aperçurent de ce stratagème.

Lemieux s'en alla à son ouvrage dans la cour du chemin de fer lorsqu'il fut assailli et reçut un coup formidable sur la tête qui lui fit perdre connaissance. Il fut trouvé plus tard étendu sur la voie ferrée, le cou sur la rail. Quelques minutes plus tard il aurait été broyé à mort par un convoi qui entrain en gare. Ses habits avaient été brutalement déchirés et il avait été dépouillé de son argent.

Les médecins appelés à son secours lui prodiguèrent les meilleurs soins mais la victime resta toujours inconsciente. Dimanche Lemieux revint à lui pour quelques instants mais il ne put répondre aux questions qu'on lui posait; il perdit de nouveau connaissance et aux dernières nouvelles on craint beaucoup pour sa vie. Lemieux est bien connu à Edmundston et dans la région. Il est le beau-frère de M. John J. Daigle de cette ville.

PETITES NOUVELLES D'UN PEU PARTOUT

AUTOUR DE LA LOI FERNALD

Portland, Me., 10.—L'état du Maine a de nouveau souscrit hier dans un plébiscite avec 62,248 oui et 54,294 non, au principe de la loi Fernald, déjà vieille de 20 ans, qui interdit l'exportation de l'énergie électrique hors de l'état.

52 PRETRES OU RELIGIEUX DANS UNE FAMILLE

Shanghai, 4.—Le P. Firmin Sen-King-Piao, un Jésuite chinois qui vient de mourir, comptait dans sa famille 4 prêtres séculiers, 4 Jésuites, 5 séminaristes et 39 religieuses.

LE NOMBRE DES MORTS EST DE 100

Finlande, 9.—Les dernières nouvelles portent à cent le nombre des victimes du naufrage du vapeur "Kuru" samedi. Vingt seulement des occupants du navire furent sauvés. Trente-deux scanda-vres ont été recueillis.

C'EST UN CANARD

Friedrichshafen, 9.—Le capitaine Von Schiller, chef navigateur sur le Comte-Zepplin, a déclaré aujourd'hui que l'histoire d'un voyage sans escales du dirigeable autour du monde était un canard pur et simple.

L'ALCOOLISME AUGMENTE

Washington, 7.—Des statistiques publiées ici montre qu'en 1928 les arrestations pour ivrognerie aux Etats-Unis ont été de 670,000 contre 280,000 en 1920. La clientèle des alcooliques dans les hôpitaux de New-York a monté de 3.9 pour mille à 18.5 pour mille.

On annonce également qu'il y a plus de 30,000 clubs clandestins à New-York.

LA LIBERTE DE LA PRESSE AU MEXIQUE

Mexico, 10.—Le département de l'intérieur a publié aujourd'hui un projet de loi visant à assurer la liberté de la presse. Ce projet prévoit des sanctions sévères pour tout fonctionnaire cherchant à en imposer aux journaux. Le Congrès en sera saisi à sa prochaine session.

PLEBISCITE SUR LA LOI DE TEMPERANCE EN NOUVELLE-ECOSSE

Halifax, 6.—Le 31 octobre a été choisi comme date du plébiscite sur la loi de tempérance de Nouvelle-Ecosse, a annoncé aujourd'hui le premier ministre Rhodes. Deux questions seront décidées par le vote: si les électeurs de Nouvelle-Ecosse sont en faveur du rappel de la loi de tempérance et s'ils sont en faveur du contrôle gouvernemental de la vente des liqueurs.

CAUTIONNEMENT DE \$15,000 POUR HYNDMAN

Ottawa, 9.—Le magistrat de police Hopewell a fixé à \$15,000 le cautionnement de G. W. Hyndman, assistant sous-ministre des finances accusé du vol d'obligations de la victoire pour une somme de plus de \$4,000. L'enquête se continue et l'avocat de la couronne s'est objecté à un cautionnement moindre laissant entendre qu'une autre accusation sera portée contre ce fonctionnaire public. On croit que les vols commis par Hyndman atteindront \$10,000. Ce dernier subira son procès préliminaire jeudi prochain. Il n'a pas plaidé lors de sa comparution samedi.

LA Foudre CAUSE DES DOMMAGES

L'orage électrique qui s'est abattu sur la ville d'Edmundston, et la région mardi soir a causé des dommages à la propriété de l'échevin Léon Gagnon de la rue Sormany.

Le tonnerre est tombé sur la maison de M. Gagnon et a brûlé les fils d'éclairage. Le feu a pris dans un fit et entre les planchers nécessitant l'appel des pompiers. Il n'y eut personne de blessé par la foudre.

En Saskatchewan



Le Dr J. T. M. ANDERSON, chef du parti conservateur de la Saskatchewan qui vient d'être appelé à la direction des affaires politiques de sa province. Malgré que son parti n'a pas la majorité en Chambre, il a le support des progressistes et des indépendants qui lui donne une majorité de 7 voix sur les libéraux.

Mme REGIS CYR SE REMET BIEN

Les parents et amis de Mme Régis Cyr de St-François apprendront avec plaisir que cette vieille personne se remet assez bien de l'accident qui lui est arrivé il y a une dizaine de jours à St-François.

En passant sur la voie ferrée Mme Cyr fut frappée par la locomotive et eut une jambe écrasée au point qu'il fallut la lui amputer. Malgré son âge avancé, elle a 82 ans, Mme Cyr a survécu à ce grave accident. Elle est actuellement à l'hôpital de St-Basile où on lui prodigue les meilleurs soins.

REMERCIEMENTS

La famille Pierre Collin remercie bien cordialement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de leur mère bien-aimée, soit par offrandes de meses, fleurs, prières, messages de sympathies, assistance aux funérailles, etc. A tous un cordial merci.